

## Commune de Jolimetz

### Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mardi 29 avril 2014

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni :

- **le mardi 29 avril 2014 à 19 heures 45.**

**Présents :** Didier Debrabant, Charles Autréaux, Virginie Dumoulin, Noël Delleaux, Gérald Derebreu, Gérard Druelle, Mireille Dupire, Bénédicte Dzikowski, Marcelle Ghaye, Edith Glasse, Thierry Guyonnet, Méhdi Hamida, Jean-Marie Lalou, Jacques-Anthony Vienne.

**Absent excusé :** Jean-Marc Lefebvre.

Monsieur le Maire propose l'acceptation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 9 avril 2014. Marcelle Ghaye fait remarquer que sa nomination dans les commissions « école et personnes âgées » a été omise.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Jacques-Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

#### **Ordre du jour :**

- 1) Délibération pour la création commission « Personnel »,
- 2) Vote des 3 taxes,
- 3) Vote du Budget Primitif 2014,
- 4) Délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- 5) Délibération pour l'achat d'un véhicule,
- 6) Questions diverses.

#### **1-Délibération pour la création commission « Personnel » :**

Proposition de candidatures : Gérard Druelle, Jean-Marie Lalou, Jacques-Anthony Vienne, Marcelle Ghaye, Noël Delleaux.

Vote à l'unanimité.

#### **2-Vote des 3 taxes :**

Taxe d'Habitation **9,25%**, Taxe Foncière sur Bâti **9,90%** Taxe Foncière sur Non-Bâti **41,16%**. Le maintien à l'identique des 3 taxes est proposé au conseil (*sauf la taxe d'habitation qui est en diminution en raison de la nouvelle fiscalité-péréquation avec la Communauté de Communes du Pays de Mormal*).

Vote à l'unanimité.

#### **3-Vote du Budget Primitif 2014 :**

Monsieur Vienne adjoint aux Finances, remet à chaque conseiller municipal un tableau récapitulatif des propositions de la commission « Finance », section fonctionnement et section investissement, pour le budget primitif 2014. Le document est lu et étudié par le Conseil Municipal.

Un grand changement va s'opérer pour les finances communales en 2014 : passage d'une importante part de notre fiscalité communale en direction de la Communauté de Communes du Pays de Mormal. La CCPM nous reversant 88 195,00 euros de « péréquation ».

**Suite aux questions et échanges, la proposition de budget est établie en :**

**Fonctionnement (budget prévisionnel)**

**Dépenses** opérations réelles :

Dont,	
Charges à caractère général	151 300,00
Charges de personnel	187 300,00
Atténuation de produits	48 274,00
Autres charges de gestion courante	91 000,00
Charges Financières	<u>2 550,00</u>

**Total :** **480 424,00**

**Recettes** opérations réelles :

Dont,	
Atténuation de charges	10 000,00
Produit des services	23 270,00
Impôts et Taxes	230 140,00
Dotations et Participations	106 923,00
Autres produits de gestion courante	300,00
Résultat reporté :	<u>188 625,52</u>

**Total :** **559 258,52**

**Investissement (budget prévisionnel)**

**Dépenses** d'équipement : 246 000,00

Dont

Immobilisations incorporelles	21 000,00
Immobilisations corporelles	105 000,00
Immobilisations en cours	120 000,00
Remboursement d'emprunts	<u>29 415,00</u>

**Total :** **275 415,00**

**Recettes** d'équipement : 40 656,00

**Recettes** financières : 47 545,20

Résultat reporté : 187 213,80

**Total :** **275 415,00**

*Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.*

#### **4-Délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à agir pour la durée du mandat dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales Modifié par LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 92 et l'autorise notamment à réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 4000,00 euros. Vote à l'unanimité

#### **5-Délibération pour l'achat d'un véhicule :**

Pour permettre aux employés communaux d'assurer leurs fonctions dans de bonnes conditions, l'achat d'un véhicule de type « fourgonnette-entreprise » deux places est proposé. Vote à l'unanimité.

#### **Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :**

- Les travaux réalisés rue Marie Ansart n'ont pas pris en compte les réalités de dénivelés entre la route et la propriété de Monsieur et Madame Gernez. Une première rencontre a eu lieu sans qu'une solution n'est pu encore être trouvée. Il semble que l'entreprise ne puisse pas être tenue pour responsable (Infiltrations d'eau dans la cave) . Nous sommes en attente du résultat de l'expertise pour finaliser et réceptionner les travaux.
- La commune utilisera la salle Don Bosco (location) pour le service de cantine à partir du 5 mai 2014. le coût de location est de 40€ la tranche horaire 11h00 / 15h00. Une demande d'achat a été faite auprès de la grande paroisse.
- La réflexion pour la création d'un atelier pour les agents communaux n'est pas une priorité mais elle reste bien sûr à l'ordre du jour.
- L'élection du Président et des 7 vice-Présidents de la Communauté de Communes du Pays de Mormal a eu lieu : Monsieur Cambier, maire de Potelle a été élu président.
- Monsieur le Maire de Villereau nous convie pour le projet crèche le 21 mai 2014 à 19H30 en mairie de Villereau.
- Le Syndicat d'électricité de l'arrondissement d'Avesnes se réunit le lundi 12 mai 2014.
- Pour les cérémonies du 8 mai nous commencerons par le monument aux morts de Potelle puis par celui de Jolimetz. A l'issue de ces cérémonies aura lieu le vin d'honneur à Jolimetz. Pour le concours de dressage du poney-club la rue Coulon sera fermée à la circulation du numéro 31 au numéro 35.
- Pour le repas des aînés du 8 mai, 84 personnes sont inscrites.
- Le CCAS au cours de sa réunion du 18 avril a accordé une somme de 300 euros pour l'aide à une personne.
- Une rencontre est à programmer avec le Département dans le cadre du « Contrat de Territoire.
- Le bail des pâtures sises à Dompierre (legs de *Monsieur Georges Gemeau*) n'a pas été reconduit depuis 3 ans. Le fermier sollicite sa régularisation et propose de racheter les terrains dont la somme des surfaces est de 2ha.  
La proposition reste à étudier. En attendant, le bail doit être reconduit.

## Questions diverses :

**Noël Delleaux** : présente le tableau d'organisation « **personnel et travaux** » : répartition du temps de travail des agents, définition des postes de travail, planning hebdomadaire.

Bâtiments et espaces verts, prévision entretien cimetière et salle polyvalente, pont de la chasse Wibaille, intervention sur le monument aux Morts (lettrage), restauration rosace dans le chœur de l'église (LD Habitat),

Transfert d'une classe du haut en lieu et place de la cantine durant les vacances scolaires : pose d'un lino, besoin achat de mobilier.

Prévision d'une classe pupitre pour utiliser le matériel informatique dont dispose l'école.

**Bénédicte Dzikowski** : organise une réunion « inter-associations » le 7 mai 2014.

La ducasse est prévue les 21, 22 et 23 juin 2014. Course cycliste le samedi 21 juin et soirée, brocante rue Coulon et sur la place le dimanche 22 juin (+ tournoi de ping pong le dimanche matin). Lundi 23 juin : concours de pétanque.

**Charles Autreaux** : Le panneau de limitation de vitesse rue du Rond Quesne est caché par la végétation.

**Madame Marcelle Ghaye** gère la préparation du repas des aînés

Un comité de pilotage doit se mettre en place avec l'école pour se préparer aux nouveaux « rythmes scolaires ». Une rencontre est programmée avec la municipalité de Louvignies.

**Méhdhi Hamida** : félicite l'ensemble du conseil pour l'organisation et la mise en place de la chasse aux œufs. S'inquiète du passage de certains véhicules à moteur au bout de la rue Marie Ansart : il faut interdire le passage des véhicules dans la chasse « carottière ».

La pose d'une borne est à l'étude. L'arbalisation est à envisager.

**Virginie Dumoulin** : s'inquiète également du problème de manque de panneaux de signalisation vitesse rue Mortreux. Souhaite une information concernant la coupe des chardons : c'est le Département qui propose un arrêté aux alentours du 14 juillet.

**Edith Glasse** : souhaite le nettoyage du cimetière. Informe le conseil municipal que des poteaux ont été changés rue Coulon. Monsieur le maire n'en a pas été informé.

**Jean-Marie Lalou** : souhaite le nettoyage du chemin du cimetière.

**Gérard Druelle** souhaite la venue pour la ducasse du groupe « dark floyd ». La proposition est validée pour une indemnité de 400€.

**Jacques-Anthony Vienne** fait part de la réunion avec le « club des aînés ». A cette réunion étaient présentes Marcelle Ghaye et Edith Glasse. Le club souhaite utiliser les 2 salles l'après-midi un jeudi sur 2.

**Le prochain Conseil Municipal est fixé au**  
**MARDI 3 JUIN 2014 à 19 heures 45**

Le Maire,  
Didier DEBRABANT